



Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 085-200023778-20260622-DCP2026_219-DE

DECISION DU PRESIDENT N°2026-219

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°261601 FOURNITURE ET POSE D'UNE COUVERTURE THERMIQUE SUR LE BASSIN EXTERIEUR DU MULTIPLEXE AQUATIQUE

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2026-03-08 du 9 avril 2026 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu les crédits inscrits au Budget 2026,

Vu l'avis d'appel public à concurrence n°1152957 envoyé à publication le 23 mars 2026 sur le Journal d'Annonces Légales Les Echos, avec une date limite de réception des offres au 14 avril 2026 à 12h00.

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché n°261601 « Fourniture et pose d'une couverture thermique sur le bassin extérieur du multiplexe aquatique », d'une durée de 6 mois à compter de sa notification, pour un montant de 38 600.00 € HT au candidat HAEHN, étant précisé que son offre variante est retenue.

Article 2 : de signer le marché n°261601 « Fourniture et pose d'une couverture thermique sur le bassin extérieur du multiplexe aquatique », d'une durée de 6 mois à compter de sa notification, pour un montant de 38 600.00 € HT avec le candidat HAEHN pour son offre variante.

Article 3 : de préciser que la présente décision sera transmise pour information au Conseil communautaire.

Givrand, le 22 juin 2026,

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 02 JUIL. 2026

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur www.payssaintgilles.fr le :

02 JUIL. 2026

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr